

ANNEXE 2
Proposition d'information sur la campagne de bourse de lycée 2021/2022

POUR LES COLLEGES

La campagne de demande de bourse de lycée 2021/2022 a débuté.

La bourse de lycée est destinée **aux élèves qui seront scolarisés au lycée en septembre 2021**. Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2021. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 17 mai 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Le **numéro fiscal du demandeur** de la bourse est à mentionner dans le dossier de demande de bourse et il doit être justifié par la fourniture de l'Avis 2021 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2020 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet www.impots.gouv.fr ; à défaut, par la déclaration de revenus pré-remplie éventuellement envoyée par l'administration fiscale.

L'imprimé de demande de bourse est joint à ce message. Il doit être complété et signé, accompagné des pièces obligatoires demandées, et retourné au collègue :

- Soit par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse scolarite.0291087z@ac-rennes.fr
- Soit déposé à l'accueil / dans la boîte aux lettres du collègue
- Soit envoyé par voie postale à l'adresse du collègue (2 rue Kerjestin – 29000 Quimper)

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier de demande de bourse, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement.

ATTENTION :

La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse est fixée au 19 juin 2021.

Un téléservice sera disponible du 28 juin au 6 juillet pour les élèves n'ayant pas encore déposé de dossier « papier » auprès de l'établissement.

Déposez un dossier de bourse <u>même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation</u> de votre enfant pour la rentrée 2021.
--

**Le dossier de demande de bourses de lycée est à retirer au
secrétariat. Il est également disponible sur le site du collègue
(rubrique orientation)**

**Vous pouvez contacter Madame Christelle Balin au secrétariat de
scolarité pour toute question supplémentaire (02-98-64-11-11)**